

Recherche financement désespérément

→ par Isabelle de Mecquenem

Un mémoire de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) réclame le refinancement de la recherche.

Dans le cadre de la consultation « Oser innover » en vue de l'élaboration de la troisième Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation lancée par le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), qui représente la majorité des professeurs réguliers dans les universités francophones et anglophones du Québec, a présenté à la ministre un stimulant mémoire intitulé : « Favoriser l'essor de la recherche-innovation dans le respect des règles universitaires » (novembre 2016).

La Fédération fait écho à l'injonction d'innovation formulée à peu près partout comme le sommet de l'audace politique et y inscrit même sa réflexion en toute lucidité, mais en renvoyant à la ministre de l'Économie une demande préalable tout aussi cohérente : « Oser financer », demande assortie d'une exigence fondamentale qu'une association collégiale telle la Fédération peut porter en toute légitimité auprès des pouvoirs publics : respecter la liberté académique pleine et entière requise par « la recherche-crédation ».

Néanmoins, le propos du mémoire ne se limite pas au rappel d'une vague obligation de moyens, au fait de dénoncer les financements par projets et de défendre le principe et l'extension du financement récurrent. En effet, même si le Québec dispose d'un écosystème de recherche enviable, principalement dans le domaine des sciences de la santé, qui accaparent 40 % des fonds de la recherche, cette bonne image apparente masque cependant une réalité plus critique, notamment pour les sciences sociales et les humanités, qui attirent pourtant 50 % des étudiants inscrits dans les cycles supérieurs des universités. La réalité en question a été en effet constituée de coupes budgétaires et les effets à long terme d'une logique



Jean-Marie LaFortune,
président de la FQPPU.



capitalistique de concentration des moyens sont encore difficiles à appréhender.

La ministre de l'Économie actuelle envisage donc aujourd'hui le refinancement de la recherche : il était temps ! Aussi les auteurs de la synthèse tentent-ils de tracer

le cadre et de dessiner les lignes de force de ce réinvestissement bien nécessaire à une économie de l'innovation, non sans avoir d'abord dénoncé le mal essentiel dont souffre la recherche actuellement, à travers « les effets de concentration que provoque le mode de financement actuel ». Ce constat n'est pas sans évoquer des analogies avec

notre propre logique d'attribution des fonds et de course à l'excellence sous des labels divers dignes du marketing le plus agressif. Or les conséquences déléteres de cette séquestration des financements sont, selon les auteurs, considérables : pénalisation des disciplines les plus distantes de la recherche appliquée et des universités « en région », mais surtout inhibition du « potentiel global d'innovation ».

Pour contrer cette déstructuration de la recherche, les auteurs promeuvent le principe de la « recherche libre ou non liée » définie comme étant « entreprise par le chercheur selon son choix de sujet

et sans aucune contrainte quant aux modalités de réalisation de son projet ».

Or celle-ci représente actuellement la part congrue des financements attribués, contrairement aux recherches « liées » ou « orientées ». Il s'agit d'une « dérive pragmatiste et mercantiliste de la recherche [...] qui menace la mission même de l'université », soutiennent les auteurs avec force. Ils réclament également le respect de la liberté académique, y compris dans les projets associant des bailleurs de fonds privés. Apportant sa touche à l'innovation en matière de financement, la Fédération propose d'instaurer une subvention de 10 000 dollars par professeur et par année. Le cas échéant, cette somme peut les aider à démarrer leurs recherches lorsqu'ils sont embauchés, ou pour financer une décharge d'enseignement qui s'avérerait indispensable. Le mémoire aborde également la question sensible de l'accès aux données et aux connaissances scientifiques et défend le principe de gratuité. Dans ce domaine aussi, s'est constitué un véritable marché et les rapporteurs ne craignent pas de dénoncer à juste titre les « revues prédatrices » qui tentent « d'arnaquer des chercheurs en manque de publications en leur promettant de publier leurs travaux moyennant rétribution ».

En conclusion, ce retour aux fondamentaux des libertés académiques donne lieu à un vigoureux plaidoyer en faveur de la recherche au sein des universités, qui prend, en l'occurrence, un caractère tout à fait rafraîchissant, dont nous pourrions largement oser nous inspirer, en France et en Europe. ●

Ce retour aux
 fondamentaux des
 libertés académiques
 donne lieu à un
 vigoureux plaidoyer en
 faveur de la recherche
 au sein des universités.